

Merci de bien vouloir:

- **Couper vos micros** pendant la présentation
- **Couper votre caméra** pendant la présentation
- **Utiliser le chat** pour les questions ou **les poser oralement à la fin de la présentation**



Coaching Doctoral Networks: Atelier Encadrement

Octobre 2024 – Partie 1: Ateliers thématiques

Point de Contact National Horizon Europe pour les Actions Marie Skłodowska-Curie



horizon
europepcn

Rejoindre sur
slido.com
#Encadrement





*“**Supervision** is one of the crucial elements of successful research. **Guiding, supporting, directing, advising and mentoring** are key factors for a researcher to pursue his/her career path. In this context, all MSCA-funded projects are encouraged to follow the recommendations outlined in the Guidelines for MSCA supervision”*

*While the Guidelines for MSCA supervision are non-binding, funded projects are strongly encouraged to take them into account

Template MSCA-DN-2024

Guidelines for MSCA supervision (recommandations, Avril 2021)

- **Rôle de l’encadrant** (faciliter l’accès aux ressources, intégration, équité, soutien, conseil, mentorat, communication et résolution de conflits, etc.)
- **Rôle du boursier / chercheur** (suivre son plan de recherche et de développement de carrière, communiquer tout problème, informer, etc.)
- **Rôle de l’institution** (former, informer, suivre, accompagner, etc.)
- **Formation et développement professionnel pour les encadrants** (formations, soutien / mentorat par les pairs, etc.)



European Charter for Researchers

Principes:

- **Applicable aux chercheurs:**

Les chercheurs confirmés doivent porter attention à leur rôle d'encadrants. Ils doivent assurer ce rôle selon les **standards professionnels les plus élevés**. Ils doivent construire **une relation positive** avec les jeunes chercheurs de façon à permettre un transfert de connaissance efficace et à contribuer au développement fructueux de la carrière des jeunes chercheurs.

- **Applicable aux employeurs:**

Les employeurs et/ou les financeurs doivent s'assurer qu'une personne à laquelle les chercheurs peuvent se référer concernant leurs missions professionnelles est **clairement identifiée** et que les chercheurs ont connaissance de cette personne.

Les encadrants identifiés doivent avoir une **expérience suffisante en matière d'encadrement, avoir le temps, le savoir et l'expertise** nécessaires. Ils doivent **s'engager** à offrir aux doctorants qu'ils encadrent le soutien nécessaire et à mettre en œuvre un système de suivi et un retour réguliers concernant les progrès du doctorant.

Code of Conduct for the Recruitment of Researchers

Recrutement: Les employeurs doivent inclure une description des conditions de travail et des droits, en incluant les perspectives pour le développement de la carrière.

Une Charte européenne du chercheur révisée a été produite en 2023 (Communication du 13 juil. 2023) : elle est en Annexe 2 de cette recommandation du Conseil

L'encadrement doctoral au niveau local = encadrement au sens de l'école doctorale française

En France, l'encadrant principal d'un(e) doctorant(e) est le directeur / la directrice de thèse qui doit généralement être titulaire d'une Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) pour pouvoir diriger une thèse.

Lorsqu'il y a co-encadrement d'un doctorant, on met généralement en place une co-tutelle de thèse (arrêté du 25 mai 2016 qui a modifié l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle de thèse).

La cotutelle de thèse fixe des règles précises pour la mise en œuvre et le déroulement des thèses en cotutelle.

Les notions d'HDR et de cotutelle sont des notions franco-françaises qu'il ne faut pas utiliser dans le cadre du projet MSCA DN



L'encadrement des Doctoral Candidates (DC) dans le cadre du projet européen MSCA DN = encadrement au sens de la CE

Chaque DC a un **encadrant principal** (*main supervisor*) au sein de l'entité légale Bénéficiaire qui l'emploie et **peut avoir des co-encadrant(s)** au sein de l'entité légale Bénéficiaire ou chez d'autres partenaires du projet (Bénéficiaires ou Partenaires Associés) qui:

- Le suivent pendant la mise en œuvre de son **Projet Individuel de Recherche** (IRP décrit dans le projet),
- L'aident à rédiger et à mettre en œuvre son **Plan de Développement de Carrière personnalisé** (CDP)
- **Peuvent l'accueillir en « secondment »** dans leur établissement (et devenir leur encadrant principal durant cette période de *secondment*).

La composition du comité de thèse au niveau local peut être différente de la composition du comité des encadrant(s) du Doctoral Candidate dans le cadre du projet MSCA DN (encadrant principal + (co)encadrants).

Chercheurs éligibles = Doctoral Candidates

- Ils ne doivent pas être déjà en possession d'un diplôme de doctorat à la date du recrutement (ceux qui ont soutenu leur thèse mais n'ont pas encore obtenu le diplôme sont considérés comme inéligibles)
- Règle de mobilité: ne doivent pas avoir résidé ou mené leur activité principale pendant plus de 12 mois sur les 36 mois précédant la date du **(premier) recrutement** dans le pays du Bénéficiaire employeur

Inscription dans un programme doctoral

- DN Regular et ID: Inscription dans un programme doctoral menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat dans au moins un pays membre de l'UE ou associé à Horizon Europe
- DN JD: Inscription dans deux programmes doctoraux menant à l'obtention d'un diplôme de doctorat double, multiple ou conjoint dans **au moins un** pays membre de l'UE ou associés à Horizon Europe

Encadrement

- Chaque doctorant doit avoir **a minima un encadrant chez le Bénéficiaire** qui l'emploie et, si possible, un comité de supervision / co-encadrement (obligatoire pour les ID & JD)

| | DN | DN-ID | DN-JD |
|--|------------|--------------------------------|-----------|
| Joint supervision for researchers | Encouraged | Mandatory (from the 2 sectors) | Mandatory |

- Chaque doctorant doit aussi être encadré pendant ses périodes de **secondment** par un encadrant du bénéficiaire / partenaire associé qui l'accueille en *secondment* (**différent de l'encadrant principal chez le Bénéficiaire employeur**)

Parmi les obligations mentionnées dans le programme de travail MSCA 2023-2025:

- **Etablissement du Supervisory Board** ☐ à formaliser lors du Kick-off meeting
- **Progress report**: soumis dans les 30 jours suivant la fin de la première année du projet ☐ inclut le processus de recrutement
- **Mobility declaration** : soumise dans le 20 jours après le recrutement du chercheur et mise à jour (si nécessaire) via le portail de la CE (*continuous reporting tool*)
- **Etablissement d'un Career development plan (CDP) pour chaque DC**: un document décrivant le plan de développement de la carrière du DC, à soumettre avant le mid-term meeting avec le *Project Officer* de la REA
- **Evaluation questionnaire**: complété par chaque chercheur recruté et soumis à la fin du projet
- **Follow-up questionnaire**: complété par chaque chercheur recruté, deux ans après la fin du projet



Section 1 – Excellence

Part B1

1.4 Quality of the supervision □ sous-section dédiée à l'encadrement des doctorants

- Qualifications and supervision experience of supervisors.
- Quality of the joint supervision arrangements (mandatory for DN-ID and DN-JD).

Section 2 – Impact

2.2 Credibility of the measures to enhance the career perspectives and employability of researchers and contribution to their skills development □ contribution des (co)-encadrants et du CDP

Section 3 – Implementation

3.1 Quality and effectiveness of the work plan, assessment of risks and appropriateness of the effort assigned to work packages

- Deliverables List (table 3.1c) et/ou Milestones list (table 3.1d) □ CDP pour chaque DC
- Individual Research Projects, including secondment plan (table 3.1f) □ Encadrants peuvent être mentionnés (notamment pour les *secondments*)
- Progress monitoring and evaluation of Individual Research Projects □ Procédures de suivi des doctorants
- For DN-JD, joint admission, selection, supervision, monitoring and assessment procedures □ Mécanismes de co-encadrement pour les DN-JD

Section 3 – Implementation

3.2 Quality, capacity and role of each participant, including hosting arrangements and extent to which the consortium as a whole brings together the necessary expertise

- Appropriateness of the infrastructure and capacity of each participating organisation as outlined in Section 8
- Commitment of associated partners to the programme Ne pas oublier les engagements en matière d'encadrement

Section 4 – Recruitment strategy



- Comment les encadrants seront impliqués dans le processus de recrutement

Section 5 – Network organisation

Management structure and organization of the network, including the roles of the different actors, and modus operandi including project monitoring and decision making

- Prévoir dans la structure de gouvernance un “board” ou un “referee” pour les questions d'encadrement
- Si vous prévoyez un comité d'encadrement pour chaque DC, ne pas oublier ces comités dans la structure de gouvernance
- Procédure en cas de conflit entre un DC et son encadrant / son comité d'encadrement ?



Section 6 – Supervisory Board

- Instance décisionnelle du projet, compétent pour les décisions concernant l'encadrement
- Tableau indiquant les noms et le genre des encadrants de chaque doctorant (DC) > à adapter à votre projet

| Doctoral candidate | Main Supervisor | Gender | Co-supervisor | Gender |
|--------------------|-----------------|--------|---------------|--------|
| DC1 | | | | |
| DC2 | | | | |
| DC3 | | | | |
| DC4 | | | | |

Section 8 – Participating Organisations

- Beneficiaries Role et engagements des personnel clés (incl. encadrants)
- Partenaires Associés (liés ou pas à un Bénéficiaire) Personnels clés (précisez s'ils seront co-encadrants d'un DC)

Section 9 – Letters of pre-agreement > **UNIQUEMENT** pour les DN Joint Doctorates

Une lettre par Bénéficiaire / Partenaire Associé délivrant un diplôme double / multiple / conjoint de doctorat possibilité de mentionner un co-encadrement

Décrire l'expérience en matière d'encadrement et les qualifications des encadrants

- Utiliser des indicateurs (nombre de doctorants suivis, carrière des doctorants suivis)
- Prévoir une formation/ un accompagnement des encadrants les moins expérimentés par les plus expérimentés (tutorat)
- Mentionner les formations / procédures de suivi des doctorants en local
- Ne pas oublier les encadrants pendant les périodes de secondment (notamment dans le secteur non académique)

Ex. : Dans la sous-section 1.4.1 où il est question des qualités d'encadrant et pas du profil scientifique des encadrants

Assurez-vous que les encadrants auront suffisamment de temps à dédier à l'encadrement des jeunes chercheurs

Ex. : Possibilité de préciser le temps dédié à la supervision en pourcentage du temps de travail (section 8 – Key personnel involved)

Définissez et décrivez la façon dont se déroulera la communication entre les encadrants et les jeunes chercheurs

Ex.: périodicité d'échanges individuels avec le/les (co)-encadrants / le comité d'encadrement et de la présentation de l'état d'avancement des travaux devant tous les encadrants et les autres étudiants de la cohorte (section 3: Progress monitoring)

Pensez à la démarche qualité concernant le suivi des étudiants qui s'appliquera à tous les participants.

Quels outils / indicateurs ? (e.g grille de notation validée par le SB) Quelle régularité de contrôle? Importance du CDP comme outil de suivi !

Obligatoire dans les DN Industrial Doctorates et DN Joint Doctorates & fortement encouragée dans les DN Regular

- Section 1 - Quality of the joint supervision arrangements (including mandatory joint supervision for DN- ID and DN-JD)
- Section 3 - For DN-JD, joint admission, selection, supervision, monitoring and assessment procedures

Choisissez des co-encadrants avec des **compétences complémentaires**, et, idéalement, venant **de pays et de secteurs différents** (e.g 1 académique / 1 industriel)

Les co-encadrants doivent avoir **des rôles bien définis** et **être impliqués tout au long du projet**.

Possibilité de prévoir, au sein d'un comité de supervision, des membres qui ne sont pas directement impliqués dans le projet individuel de recherche (**regard extérieur**)

Penser à la **compatibilité** entre les comités de supervision à l'échelle du réseau et obligatoires en local (si pertinent)

Possibilité d'attribuer, en plus de la structure de gouvernance, **des rôles spécifiques à l'échelle du réseau** à certains encadrants (e.g Equal Opportunity Referee, Career Advisor, Female Researchers Referee, etc.)



Co-encadrement – Points d'attention

Ne pas confondre co-encadrement et cotutelle (dispositif français)

Les comités de recrutement peuvent devenir des **comités d'encadrement à l'échelle individuelle** (1 doctorant = 1 comité)

Planifiez et expliquez l'**organisation générale et la logistique** du co-encadrement (rôle de chacun, fréquence et modalités des réunions etc.)

Ex: Comment la communication entre les co-encadrants et le jeune chercheur sera-t-elle organisée? Comment sera organisé le suivi et le contrôle qualité lors des *secondments*? Production de rapports? Fréquence?

Etablissez une série de **règles communes et bonnes pratiques** à suivre pour tout le consortium (tous les DC).

Pour les DN-JD : Mentionner les co-encadrements existants pour démontrer la faisabilité des mécanismes de co-encadrement

Ex: Les encadrants du consortium, ont-ils déjà travaillé ensemble? Si non, ont-ils déjà co-encadré des doctorants avec des tiers?

Pour les DN-ID: Décrire les retombées pour la carrière des doctorants + Importance des aspects confidentialité / droits de PI

Ex. Valorisation des applications; mentionner des brevets/start-ups – possibles ou attendus - ou développement d'une branche de recherche particulière dans l'entreprise ?

- Vous devez définir des procédures de gestion des problèmes et/ou conflits
- Dans le système de gouvernance, prévoir un Board en charge de la résolution des conflits, notamment des conflits entre les Doctoral Candidates et leurs encadrants

Ex: Supervisory Board ou Réfèrent neutre (pas directement impliqué dans la supervision des doctorants)
- Rôle des représentants d'étudiants ?
- Canaux pour faire remonter les problèmes ?
- Procédure en cas de problème pour lequel il n'y aurait pas de solution trouvée à l'amiable?



horizon
europepcn

Rejoindre sur
slido.com
#Encadrement



Page dédiée aux AMSC sur le portail français Horizon Europe :

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/amsc>



Eugenia SHADLOVA

Page LinkedIn du PCN AMSC :

<https://www.linkedin.com/company/pcn-amsc-fr/>



Vanessa TIXIER



Morgane BUREAU

Questions ?

pcn-mariescurie@recherche.gouv.fr



Chloé RICHARD